

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 6 Octobre à 20H00

L'an deux mille vingt-trois le six octobre et à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Genillé dûment convoqué le 2 octobre 2023, s'est réuni en session **ordinaire** en la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier FLAMAN, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs Bernard BALLU, Alexandra BODARD, Pascal DUPONT, Olivier FLAMAN, Charles Bernard GLIKSOHN, Jean-Jacques HERVET, Béatrice KERGOURLAY, Henry MARCHAIS, Laurence MARINIER, Catherine MERLET, Christophe MEUNIER, Rolande ROUCHE, Aline VERMEULEN, Johan VETEAU.

Absents excusés : Emmanuel BOURGEAULT, Katia BOURREAU, Francis GAUTHIER, Nathalie RENARD.

Absent non excusé : Sébastien FAVRE-BONVIN

Procurations de vote : Emmanuel BOURGEAULT à Olivier FLAMAN, Katia BOURREAU à Laurence MARINIER, Francis GAUTHIER à Christophe MEUNIER, Nathalie RENARD à Bernard BALLU.

Secrétaire de séance : Pascal DUPONT

Monsieur le maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du vendredi 7 juillet 2023. Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire demande l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour. La première porte sur la reprise de sépulture en terrain commun, et, la seconde, sur la candidature de la commune pour l'installation d'une permanence France Service à Genillé. Cet ajout est accepté par l'ensemble des membres présents.

Laurence MARINIER arrive pendant l'exposé de la première délibération.

2023-42 : Décision modificative budgétaire n°2

Vu la prévision de dépassement de crédit budgétaire au chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés, Monsieur le Maire souhaite prendre une décision modificative comme suit :

Chapitre 011 – Article 6188 Autres frais divers : - 20 000,00€

Chapitre 012 – Article 64111 Rémunération principale titulaires : + 20 000,00€

Le conseil municipal après en avoir délibéré **ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents cette décision modificative.

2023-43 : Reprise de sépulture en terrain commun à l'issue du délai de rotation des corps

Monsieur Le Maire, donne lecture du rapport suivant :

Conformément à la réglementation funéraire en vigueur, la commune a obligation de mettre gratuitement à disposition des personnes disposant d'un droit d'inhumation dans le cimetière communal (article L.2223-1 du CGCT), un terrain pendant une durée minimum de cinq années.

A l'issue de ce délai, la commune peut décider de reprendre ces emplacements par arrêté qui sera affiché aux portes de la Mairie et du cimetière. Cet arrêté, précisant la date de la reprise effective et le délai laissé pour procéder à l'acquisition d'une concession ou à l'enlèvement des objets déposés sur la sépulture, sera également notifié aux membres connus de la famille.

En l'absence de famille ou de réponse de sa part, et dans le respect du délai qui a été prévu, la reprise matérielle de la sépulture sera effectuée. Les restes mortels seront exhumés et réunis dans un reliquaire en bois puis déposés dans l'ossuaire communal. Ces opérations seront effectuées par une entreprise justifiant d'une habilitation préfectorale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'engager** la reprise des terrains affectés aux sépultures en service ordinaire dont le délai de rotation fixé par la réglementation funéraire est venu à expiration ;
- **De charger** Monsieur le maire de prendre, au moment opportun, un arrêté par sépulture, afin de définir les conditions dans lesquelles auront lieu ces reprises ;

2023-44 : Candidature de la commune pour l'installation d'une permanence France Service à Genillé

Vu la proposition de la délégation Régionale Centre Val-de-Loire du groupe La Poste en date du 5 octobre 2023 ;

Le maire explique que la commune est sollicitée pour soumettre sa candidature afin d'installer une permanence France Services à Genillé. Ces permanences seront assurées par les postiers de France Services de Montrésor.

Cette candidature serait proposée aux élus de la Commission Départementale de Présence Postale qui se tiendra mi-novembre.

Après cet exposé, le conseil municipal après en avoir délibéré **ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents de candidater pour l'installation d'une permanence France Services à Genillé.

Décisions :

Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER).

Le Maire rappelle l'actualité de la loi d'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables dite loi APER présentée à la séance de juillet.

Cette loi a pour objectif de planifier avec les élus le déploiement des EnR dans les territoires et de simplifier leur développement.

Le Maire évoque le courrier signé par les responsables de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine, accompagné par le député de la circonscription, qui, souligne, l'importance de ce dossier qui doit se construire comme un projet de territoire.

Il s'agit d'identifier le foncier potentiel pour implanter des projets d'énergies renouvelables.

Le conseil municipal devra juger le recensement des parcelles potentielles. Les zones seront fléchées mais ça ne signifie pas obligatoirement l'implantation d'un projet.

Plusieurs étapes :

Avant le 1^{er} décembre : identification et recensement des parcelles potentielles, échange et concertation habitants. Le conseil donne son accord pour envoyer un courrier à tous les habitants. sélection des parcelles retenues → Transmission à la CCLST le 1^{er} décembre au plus tard.

- 14/12 : débat au sein du conseil communautaire
- 21/12 : retour des conclusions du débat communautaire aux communes
- 1^{er} trimestre 2024 : délibération des communes sur les zones retenues

Le Maire fait une parenthèse sur les différents projets qui peuvent ou pourraient exister sur la commune

- Le projet des panneaux photovoltaïques sur l'ancien camp à RASSAY qui avance. Une réunion publique sera programmée à ce sujet.
- Projet d'agrivoltaïsme de panneaux photovoltaïques, en direction de Hys.
- Divers projets privés : couverture hangar, toitures...

Le Maire a reçu une étude intéressante des ABF (Architectes des bâtiments de France) sur l'implantation des panneaux photovoltaïques. Elle sera transmise aux membres du conseil municipal.

Bernard GLIKSOHN interroge sur la charge de travail ?

→ Il y a effectivement pas mal de travail. Il faut consulter tous les propriétaires fonciers.

Le Maire propose de constituer rapidement un groupe de travail spécifique.

Des réunions de formation seront organisées par la Communauté de Commune.

Jean-Jacques HERVET et Bernard BALLU sont intéressés pour y participer.

Bio déchets : mise en place d'un service de compostage

Il sera obligatoire au 1/01/24 de mettre en place un service de compostage sur la commune. C'est une compétence de la CCLST mais c'est à la commune de la développer.

Un premier composteur sera installé en remplacement de l'existant au bout du chemin des AFN rue de la Varenne et le second sous les arbres en haut du cimetière côté HLM. C'est avec deux accompagnants de la CCLST que ces lieux ont été retenus. Limitation de l'usage du compost aux seuls déposant.

Il s'agira d'identifier deux référents pour suivre et entretenir ces composteurs. L'association Zéro déchets souhaite soutenir l'action et aider à trouver des référents. Un registre sera tenu pour faire un suivi, la CCLST dressera un bilan.

→ Le conseil municipal donne son accord pour communiquer auprès de la population.

Informations :

Avant d'aborder les différents dossiers qui suivent, le Maire propose aux conseillers de se réunir avant le prochain conseil pour déjà envisager les orientations du prochain budget.

Après échange le conseil valide une réunion de travail le 7 novembre à 20H00.

Point d'étape :

➤ AGNES SOREL

Le permis de construire est accordé. L'analyse des offres des entreprises s'est déroulée mercredi 4 octobre en présence du cabinet d'architecture MAES. Un lot est déclaré infructueux.

Les travaux devraient débutés la première semaine de novembre.

La Maire rappelle que la phase 2 consiste à refaire la façade et sa vitrine qui sera conservée à l'identique, les toitures et la salle existante ; avec un pré aménagement du bâtiment de la future cuisine.

Le financement de la phase est acquis, il y a un écart d'environ 10 000€ par rapport au budget initialement prévu. A la rentrée de septembre 2024 le bâtiment devrait être prêt.

Le projet final de la phase 3 porte sur la construction d'une salle de restaurant vitrée sur la ruine des murs, tournée vers les jardins.

Le Maire propose d'échanger sur le futur d'Agnès Sorel à la réunion du 7 novembre.

Alexandra BODARD demande si des restaurateurs seraient intéressés pour s'y installer ?

➔ Les premiers contacts sont en cours.

➤ SALLE ROSINE DEREAN

Il y a eu de nombreux échanges avec les services de la Prefecture sur le dossier du projet de changement de chauffage à la salle Rosine Deréan. Le sous-préfet s'est rendu sur place pour faire une visite accompagnée du Maire.

La demande de financement du Fond a finalement été acceptée à hauteur de 50%. Le dossier est désormais déposé à L'ADEME qui peut financer également une partie avec le COT-ENR, ce qui fera 70 à 80% de subventions globales.

La chaufferie ne sera donc pas disponible pour cet hiver qui arrive, le Maire remercie tous les utilisateurs pour les efforts d'économie.

La rénovation de la sonorisation et de la vidéo de la salle est en prévision, les devis sont en cours.

➤ EGLISE

Le permis de construire est accordé.

La DRAC autorise l'installation de radiateurs. Le Maire présente un plan avec les emplacements choisis (dans la Sacristie, au niveau du plafond de la porte du côté, et de l'autel).

Il n'y a pas de subventions sur ces travaux qui sont tout juste en dessous du budget de 30 000€

Le délai de fabrication pour un lustre spécifique demandé par la DRAC est un peu long, les travaux seront réalisés pendant l'hiver.

➤ CRECHE

La convention n'est pas encore signée, il manque les servitudes autour du bâtiment (notamment le couloir de sécurité avec l'école). Le Maire insiste sur le fait que les servitudes doivent être inscrites pour éviter tout litige.

Les plans transmis lors du précédent conseil municipal sont quasiment identiques. La zone sur le devant du bâtiment doit rester exploitable par la commune. Cette zone doit faire l'objet d'une réflexion en lien avec la garderie, l'arrêt du bus, la sécurité des abords de l'école, le parking, le dépôt des enfants...

Le démarrage des travaux est prévu début 2024.

Les travaux de la façade seront présentés en conseil municipal.

➤ ECOLE

Christelle MENTION BENOIT a été recrutée en CDD pour le poste à la cantine, tout se passe bien. Laetitia MANEGLIER a repris le poste à la garderie. Il est rappelé que la commune a investi dans un logiciel pour pouvoir gérer l'administratif lié à la garderie (inscriptions, facturation...).

Ana RIAUTÉ a été recrutée en CDD pour l'accompagnement des enfants à la cantine et le nettoyage des locaux. Deux jeunes étudiantes ont aussi intégré l'école, Sacha LEROUX en apprentissage et Thya HANOT en stage.

TERRECOLE a embauché Angélique DIDIER en tant qu'animatrice, elle travaille sur l'ensemble du RPI, en s'appuyant pour l'instant essentiellement sur Genillé. Elle accompagne Laetitia dans son quotidien à la garderie, elle intervient également à la cantine. Elle échange avec les acteurs autour de l'école afin d'améliorer certaines pratiques.

➤ VOIRIE

Piscine municipale :

Il est rappelé que l'ESAT a réalisé une pré-étude sur la restauration du parking de la piscine. Ils seront missionnés pour réaliser les plantations.

Deux entreprises ont été sollicitées pour faire les devis sur le terrassement.

Projet sécurité routière :

Une étude de faisabilité est en cours de réalisation afin de faire ralentir les voitures sur les grands axes de la commune. Il y a la possibilité de mettre des chaudières sur la route d'Orbigny et sur la route de Loches, puis, d'installer des écluses sur la route de Loches, la route de Sennevières, et une ou deux sur la route d'Orbigny. Le conseil municipal est favorable à la poursuite de l'étude.

Une remarque est faite concernant les panneaux de travail coquin et de la bergerie qui sont volés régulièrement.

➔ Jean-Jacques HERVET confirme que ces panneaux sont en cours de commande.

Eclairage public :

Pour poursuivre notre recherche d'économie d'énergie, un financement fonds vert a été obtenu pour terminer le passage de l'éclairage public en leds.

Les travaux ont démarré route d'Orbigny, et l'intervenant est en attente de la fourniture pour continuer sur le reste de la commune.

Le Maire rappelle qu'il était prévu d'inclure le stade de foot, qui est un gros consommateur mais la demande a été rejetée par l'Etat, les installations sportives sont hors subvention.

Le budget pour équiper le terrain de foot est d'environ 30 000€, il est proposé d'équiper au moins 1 axe, ce qui représenterait environ 8 000 à 10 000€ pour équiper une première rangée.

Henry MARCHAIS intervient sur le sujet en soumettant de possibles aides de la part de la fédération ?

➔ Le Maire répond que cette recherche a été infructueuse.

Bernard BALLU rebondit sur le sujet des leds en évoquant celle du gymnase Georges Normand.

➔ Les nouvelles leds sont arrivées au service technique et seront changées prochainement. Pour un peu plus de précisions à ce sujet les tubes initiaux se sont révélés défectueux, et, après une expertise qui a été longue, le fournisseur a réapprovisionné le matériel. Le Maire ajoute qu'une révision de l'installation a été faite derrière le chauffe-eau au niveau des vannes, et, que la VMC est remise en ordre. Aussi, les chauffe-eaux du stade de foot sont en cours de changement.

➤ FOIRE AUX MARRONS

Catherine MERLET informe que le tri des inscriptions vient d'être fait, il y a une centaine d'inscrits. Un marquage sera effectué par 3 personnes. Elle demande des volontaires pour l'installation des personnes sur la foire aux marrons dès 6h00 du matin ? Béatrice KERGOURLAY et Jean-Jacques HERVET se portent volontaires.

Elle précise qu'il y aura plusieurs points de restaurations.

Mme BAZOGE qui offre généreusement l'électricité habituellement aux associations de la cantine et l'APE, a émis une réserve pour cette année. L'APE lui versera une compensation financière. Le Maire ajoute que la commune peut également participer si nécessaire.

Pascal DUPONT demande s'il faut allumer l'éclairage public plus tôt ?

➔ Oui dès 5h30 du matin.

➤ CIMETIERE

Le logiciel cimetière, a besoin de maintenance, mais nous venons d'apprendre que la société a déposé son bilan.

Ce matin, un intervenant spécialisé en législation funéraire, gestion et aménagement de cimetière est venu en mairie pour faire un audit sur le logiciel et sur nos procédures.

Le logiciel est en cours de reprise par une autre société avec qui nous sommes en relation pour réactualiser nos données et les vérifier avec un gros travail de recensement fait par Emmanuel BOURGEAULT, Des procédures de reprise de concessions abandonnées avaient été entamées en 2001 et 2013 mais n'ont pas été suivies de reprises. L'objectif est de libérer de la place au cimetière.

➤ EAU POTABLE

Le Maire fait part d'une information provenant de la CCLST concernant l'eau potable. Le service des eaux va renforcer le chlore dans l'eau.

Il est conseillé de mettre l'eau dans une carafe et de laisser l'eau reposer avant de la boire, le chlore s'évaporerait.

➤ DIVERS

Le Maire répond aux différentes interrogations de Francis GAUTHIER reçues par mail :

Impossibilité de lire les informations du panneau lumineux sur le smartphone.

➔ Nous avons récemment fait évoluer le graphisme du panneau lumineux.

Il n'est pas possible de le voir directement sur un smartphone, Toutes les informations sont désormais accessibles de manière plus détaillées sur l'application CITYALL à télécharger gratuitement.

Y aura-t-il une inauguration officielle des arbres de naissances :

➔ Les derniers arbres plantés ne sont pas tous bien portant donc il n'y aura pas d'inauguration pour le moment.

Une rumeur dit que la pataugeoire de la piscine va être détruite ?

➔ Les fuites à la pataugeoire qui sont un problème déjà ancien de la piscine, n'ont jamais été vraiment résolues malgré plusieurs travaux importants.

Une étude est en cours afin de voir les solutions à envisager.

A ce propos le Maire rappelle que son bureau est toujours ouvert à toutes et à tous pratiquement tous les jours pour parler du village ce qui est bien plus efficace que des rumeurs...

→ Qu'en est-il de la boucle vélocipédique Genillé Montpoupon ?

Cette boucle a été programmée avec la validation de Francis Gauthier qui est l'initiateur de ce circuit. Au moment de ce message le Maire n'avait aucune information nouvelle, peut-être que Sébastien FAVRE-BONVIN qui fait partie de la commission Tourisme a des informations à ce sujet. Le maire précise que depuis une réunion de piquetage est programmée le 10 octobre, il a demandé à Francis Gauthier de représenter la commune.

Pourquoi ne pas avoir repeint le porche en même temps que la réfection de la peinture vitrine du Serpentin ?

→ Oui la vitrine et le linteau de la porte ont été refaits, les portes non. L'urgence maintenant se tourne vers les peintures du logement.

Laurence MARINIER a participé à une commission sur le plan alimentaire territorial dans la commune de Sepmes. Le château d'eau de Sepmes est superbe. Madame le maire a expliqué que ça faisait partie d'un projet mairie et école, avec un travail autour de l'eau en lien avec un artiste. Madame le Maire peut se déplacer pour venir rencontrer le conseil municipal et expliquer cette démarche. Le projet est financé par l'association et apporte du lien.

→ Le Maire va contacter Madame Rezeau.

Tour de table

Bernard BALLU prend la parole en faisant part de différentes conversations Genilloises sur un éventuel départ du Docteur BABARY et du dentiste M. CRISAN.

→ Le Maire répond qu'il n'a pas d'informations concernant le dentiste et qu'il a appris d'une manière non officielle, qu'apparemment le D. BABARY quitterait probablement la commune en 2024.

Il ajoute que c'est un sujet très important qui se généralise sur le secteur d'une manière préoccupante. La scic Terrecole a récemment candidaté à un Appel à Manifestation d'Intérêt sur la santé en priorité vers l'école, mais il n'a pas été retenu.

Laurence MARINIER demande s'il est nécessaire de rédiger un compte-rendu après la participation à une commission communautaire ?

→ Le maire souligne qu'effectivement il n'y a pas de retour des commissions communautaires et qu'il serait souhaitable que tous les conseillers en aient connaissance.

Rolande ROUCHE questionne sur l'existence d'un défibrillateur à la salle des fêtes ?

→ Il en existe un au gymnase, et un second qui se situe à l'école. Le maire propose d'approfondir cette question.

Alexandra BODARD demande si le parcours santé avance ?

→ Jean-Jacques HERVET répond que le dossier a été repris avec la proposition de Francis GAUTHIER pour passer dans la zone de biodiversité. Cela nécessiterait l'installation de deux passerelles, et parcours plus long. Les coûts seront donc nettement plus importants. Les devis sont en cours.

Plus de questions ne venant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22h21.
Prochain conseil municipal prévu le vendredi 10 novembre à 20h00.

Le secrétaire de séance,
Pascal DUPONT



Le président,
Olivier FLAMAN

